

*Ancrée dans la réalité professionnelle, au service de l'entreprise
et de ses salariés, l'assistant(e) de service social du travail
est à l'interface entre la vie professionnelle
et le vie personnelle du salarié.*



Objectif

Accompagnement le salarié :

- Vie familiale (évolutions et changements,...)
- Vie professionnelle (retraite, reconversion, mobilité, projet de formation,...)
- Administratif (aide aux démarches, accès aux droits...)
- Financier (déséquilibre budgétaire, surendettement...)
- Logement (prévention de l'expulsion, dispositif « Action Logement »...)
- Santé au travail (situation d'handicap, longue maladie, inaptitude...)

Être un interlocuteur pour l'entreprise :

- Conseil technique et expertise sur les questions sociétales (accord handicap, préventions des RPS, QVT...)
- Accompagnement adapté au contexte socio-économique (maintien dans l'emploi, accompagnement PSE, séminaire retraites)
- Partenariat avec les instances internes et externes de l'entreprise (CSE, IRP,...)

Ils nous font confiance

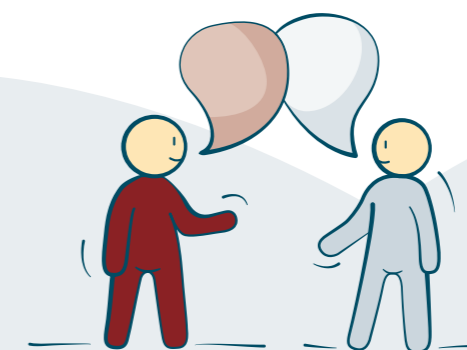


Action Sociale En Entreprise

06 63 06 96 74

contact@as2e.com - www.as2e.com

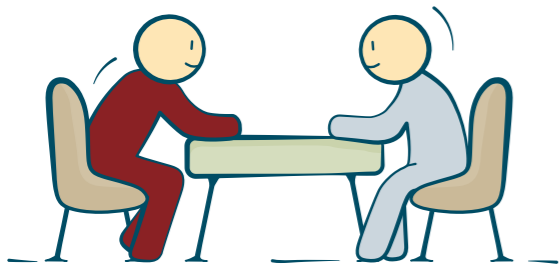
SERVICE SOCIAL INTER-ENTREPRISES
Art L4631 1-2 et D 4631 - 32 du Code du travail



*S'engager pour l'amélioration
continue de la qualité de vie
au travail*

Service social du travail, c'est...

- > **12% à 15%** de l'effectif rencontré au moins une fois durant l'année.
- > **60%** de demandes relevant de problématiques personnelles ayant une incidence directe sur l'activité professionnelle (*absentéisme perlé, incidence directe, irritabilité sur le poste de travail, présentéisme...*).
- > Des mises à disposition en cas d'arrêt maladie qui, dans **70%** des situations permettent un accompagnement social et dans 1 cas sur 2 une reprise de travail anticipée et préparée avec l'entreprise et le service santé au travail.



Avoir un rôle de veille sociale auprès de la direction via la synthèse et l'analyse globale des données recueillies, et l'élaboration de rapport d'activité.

Engagement social pour l'entreprise

Contribuer au bon déroulement de la vie sociale au sein de l'entreprise :

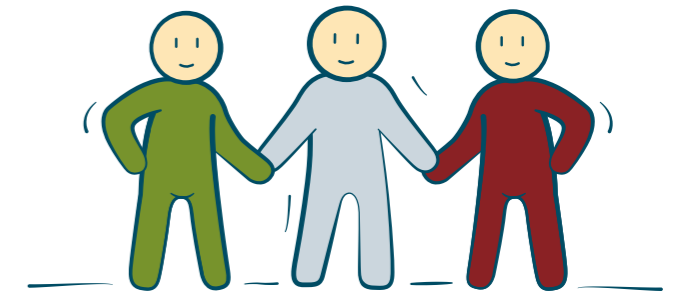
- > Proposer des supports de communication pour améliorer l'accès à l'information (veille sociale).
- > Être un facilitateur du dialogue et des échanges au sein de l'entreprise.
- > Apporter un éclairage complémentaire à la gestion des ressources humaines.

« *Le mieux-être de chacun pour le profit et le bien-être de tous...* »



... Un atout pour l'entreprise

- > Faciliter l'intégration et l'épanouissement des salariés dans leur activité professionnelle.
- > Participer à l'amélioration de la performance de l'entreprise grâce à notre expertise sociale.
- > Accompagner le salarié dans les différentes étapes de la vie professionnelle et personnelle.



Objectif

- > En référence au Code du travail, le service social est chargé d'agir « **sur les lieux même du travail en vue de veiller au bien-être du travailleur dans l'entreprise (...).** »

Assurer un accompagnement individualisé auprès des salariés, tout en jouant un rôle d'expert et de conseil auprès de la DRH dans le cadre de leur politique sociale.

Valeur

- > Indépendance
- > Objectivité
- > Secret professionnel (art 226-13 et 226-14 du code pénal)
- > Code de déontologie

Le concours d'une assistante sociale externe garantit neutralité et respect de la vie privée.



L'externalisation

- > L'apport de compétences spécifiques
- > La souplesse et l'adaptabilité de la prestation
- > L'expertise du prestataire inter-entreprises.
- > La maîtrise des coûts
- > L'évaluation de la prestation (bilan annuel, reportings périodiques)

Promouvoir la volonté de l'entreprise à s'engager sur les questions sociales, de santé et de bien-être au travail de ses salariés.